



15 septembre 2022

(22-6824)

Page: 1/3

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

### NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD<sup>1</sup>

#### ÉTATS-UNIS

La notification ci-après, datée du 14 septembre 2022, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

	Catégorie	Précisions sur la notification
1	Membre notifiant	États-Unis
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	<b>Permis concernant les lombrics</b>
3	Date de publication	20 juillet 2022
4	Date d'entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> octobre 2022
5	Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure	<a href="http://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/planthealth/import-information/permits/plant-pests/sa_earthworms">www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/planthealth/import-information/permits/plant-pests/sa_earthworms</a>
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	<input type="checkbox"/> Oui. (Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.) <input checked="" type="checkbox"/> Non.
7	Type de notification	<input type="checkbox"/> a) Nouvelle réglementation/procédure <sup>2</sup> concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) <input checked="" type="checkbox"/> b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: paragraphe 1.1, G/LIC/N/3/USA/18; (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis à licences	<i>Veuillez fournir les codes du SH et les désignations détaillées des produits. S'il s'agit d'une liste longue, veuillez joindre celle-ci en annexe au format MS WORD.</i>
9	Nature du régime de licences	Automatique: <input type="checkbox"/> Non automatique: <input type="checkbox"/>
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses

<sup>1</sup> Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/réglementation/procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

<sup>2</sup> Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Précisions sur la notification
		e) <input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autres: _____ (veuillez préciser)
11	<b>Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</b>	Ministère/autorité et département: [ ] Adresse: [ ] Site Web: [ ] Téléphone: [ ] Courrier électronique: [ ]
12	<b>Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</b>	Ministère/autorité et département: [ ] Adresse: [ ] Site Web: [ ] Téléphone: [ ] Courrier électronique: [ ]
13	<b>Durée d'application prévue de la procédure de licences</b>	
14	<b>Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC</b>	
15	<b>Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)</b>	a) <input type="checkbox"/> <b>Abrogation</b> b) <input type="checkbox"/> <b>Suspension</b> c) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</b> <input checked="" type="checkbox"/> produits visés <input type="checkbox"/> objectif administratif <input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique <input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences <input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur <input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs <input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes <input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande) <input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences <input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence <input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative <input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables <input type="checkbox"/> droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> durée de validité de la licence <input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) <input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change <input type="checkbox"/> Autres: _____ (veuillez préciser)

	Catégorie	Précisions sur la notification
16	<p><b>Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)</b></p>	<p>À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, le Département de l'agriculture des États-Unis, Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS), Programme de protection et de quarantaine des végétaux (PPQ) fera obligation à toutes les parties prenantes qui importent des espèces de lombric aux États-Unis de demander et d'obtenir un permis PPQ 526, qui concerne les parasites, et de respecter les exigences en matière d'élevage et de transport.</p> <p>Les lombrics ingèrent de la terre, qui est susceptible de contenir des agents pathogènes pour les animaux et les végétaux. Ils pourraient ainsi transporter en eux ces agents, ce qui met en danger les animaux et les végétaux des États-Unis. En outre, l'APHIS vise certains phytoparasites transmis par des lombrics exotiques, car ils perturbent l'équilibre du sol et peuvent avoir des effets indésirables sur la croissance et la diversité des végétaux.</p> <p>Comme notifié dans le document G/LIC/N/3/USA/18 et souligné au paragraphe 1.1 de la notification, des permis sont exigés pour l'importation de la plupart des plantes et de certains produits d'origine végétale, afin d'empêcher l'introduction de parasites et de maladies. Des permis sont également exigés pour l'importation, l'exportation ou la réexportation des plantes indigènes qui figurent sur la liste des espèces menacées d'extinction. Ces permis ne sont délivrés qu'aux personnes ou sociétés résidentes aux États-Unis. La formule PPQ 526 est requise pour les phytoparasites, les agents de biocontrôle et les adventices nuisibles. Les lombrics sont ajoutés à la liste des phytoparasites, des pathogènes des végétaux et des matériels hôtes nécessitant un permis.</p> <p>Pour de plus amples renseignements, voir:  <a href="http://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/planthealth/import-information/permits/plant-pests/sa_earthworms">www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/planthealth/import-information/permits/plant-pests/sa_earthworms</a></p>